



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 75787

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le Premier ministre sur un projet de ses services modifiant la carrière des infirmières en chef de l'éducation nationale, avec disparition de perspective d'évolution de carrière pour les infirmières du 1er et du 2e grades. Les infirmières du ministère de l'éducation nationale ont exprimé le vœux d'être reconnues en tant que spécialistes en matière de prévention et d'éducation à la santé, en intégrant la catégorie A. Les propositions modestes, mais positives, du ministère de l'éducation nationale, auraient été rejetées par ses services et, de surcroît, les infirmières en chef du 3e grade se voient rétrogradées au rang d'infirmières principales du 2e grade. Il lui demande s'il envisage de faire procéder à un nouvel examen de ces préoccupations car ces infirmières précisent qu'une « telle humiliation est inacceptable et très démotivante, laissant imaginer que le Gouvernement méprise ou méconnaît les missions d'encadrement et de responsabilités assumées par les infirmières en chef du ministère de l'éducation nationale et plus globalement, le concept de prévention pourtant efficace et peu coûteux ».

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75787

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2266